



Bon No : 001097514		1ere Gachée : 13:39 (1)		Date : 14/04/2026		012604138775		Zone : ZONE 06	
Quantité : 6.00 m3		Réf. commande(2) :		Véhicule : FD465EC		SOP01		Chauffeur : SEBASTIEN	
Client : BEAUVAISIS BEAUVAISIS TP		Chantier : AUX MARAIS		AUX MARAIS		Transport :		SEBASTIEN	
29 RUE DE LA FRATERNITE		ALLEE GUILLAUME		APOLLINAIRE		CONSEILS DE SECURITE:		XI:irritant	
60000 BEAUVAIS		60000 BEAUVAIS		Quantite Origine : 6.00 m3		Quantite Restante : 0.00 m3		Livree Reelle : 6.00	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 00:00	
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)		Classe chlorure	
823		BPS NF EN 206 A2/CN				XF1, XC3, XC4, XD1 (0.40 %	
Ciment(type et classe)		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)		Consistance(7)	
CEMIII/A -LL 42.5R CE CP2NF				0		C 25/30		S3 (100 à 150 mm)	
Appellation commerciale : BPS C25/30 XF1(F) D12 S3 II 42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 17°C		Dmax		12.5	
Propriétés spécifiées :									
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE					
MIXO POMPE 21 ML		PRE 510		0.7 %		Nom:		Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:		Signature:							

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cubes.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non